



Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK

Rue du Comte de Flandre 20 / Graaf van Vlaanderenstraat 20
Bruxelles 1080 Brussel

Service : Propreté publique

Votre correspondant : Redouane ADAHCHOUR

Réf. : B34/RA

T. 02/412 37 84

Email : Propretepublique1080@molenbeek.irisnet.be

VE

NTE DE DEUX VÉHICULES DÉCLASSÉS

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Lot 1 : CAMION RENAULT (GRAPPIN) TYPE 22 ACA 8

Le montant de l'offre soumise doit être supérieur à 15.000 € (quinze mille euros)

Lot 2 : CAMION RENAULT (COMPACTEUR) Type 22 AVA 8

Table des matières

A. Exposé introductif

1. Objet du cahier spécial des charges
2. Adresse de contact
3. Description
4. Conditions de vente

B. Publicité

C. Remise des offres

D. Calendrier

E. Attribution des compétences

A. Exposé introductif

Cahier des charges relatif aux conditions de la vente de véhicules déclassés.

1. Objet du cahier spécial des charges

La commune de Molenbeek-Saint-Jean met en vente deux véhicules déclassés :

- un camion grappin de marque Renault Type 22 ACA 8
- un camion compacteur de marque Renault Type 22 AVA 8

Type de vente : vente de gré à gré avec mesures de publicité.

Les conditions de la vente et les obligations de l'acquéreur sont définies par le présent cahier spécial des charges.

2. Adresse de contact

Toute demande d'information relative au présent Cahier des Charges est à adresser à :

Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean Propreté publique – Charroi
Rue des Quatre-Vents 73-75
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél: 02 / 412.37.84
E-mail : radahchour@molenbeek.irisnet.be

3. Description des véhicules

Lot 1 :

Marque : RENAULT (type 22 ACA 8)

Genre : Camion grappin

Cylindrée : 6174 cm³

Puissance : 195 kw

N°de châssis : VF622ACA000111734

Carburant : diesel

1ère mise en circulation : 23/09/2005

Kilométrage : 124 830 (au 19/09/2022)

Déclassement C.C. : séance du

Remarque : véhicule vendu dans l'état dans lequel il se trouve, sans garantie, sans contrôle technique « occasion » et sans Car-Pass. La grue doit être réparée (voir également autres défaillances reprises dans le certificat de contrôle technique).

Reportage photographique : voir annexe

Lot 2

Marque : Renault Type 22AVA8 (1 BMB 110)

Genre : Camion compacteur (poubelle)

Cylindrée : 11116 cm³

Puissance : 230 kw

N°de châssis : VF622AVA000103241

Carburant : diesel

1ère mise en circulation : 01/04/2003

Kilométrage : 160 063 (au 1/12/2021)

Remarque : véhicule vendu dans l'état dans lequel il se trouve, sans garantie, sans contrôle technique « occasion » et sans Car-Pass. Véhicule irréparable, problème de boîte à vitesse

Reportage photographique : voir annexe

4. Conditions de vente

La vente est soumise au respect de 3 conditions cumulatives portant sur :

- Le prix de vente
- La reprise du véhicule dans l'état actuel sans aucun frais pour la Commune et sans garantie (sans contrôle technique occasion et sans Car-Pass, l'acheteur doit se charger lui-même de ces formalités) ;
- La reprise par l'acquéreur du lot dans son entièreté Ces conditions sont détaillées de la manière suivante.

A. Prix de vente

B. Reprise du véhicule

Le véhicule doit être repris dans l'état actuel. L'enlèvement et le transport du véhicule est entièrement supporté par l'acquéreur.

C. Reprise par l'acquéreur du lot dans son entièreté

B. Publicité

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean publie le présent cahier spécial des charges sur le site internet de la Commune et ce, afin que toute personne intéressée puisse remettre une offre.

C. Remise des offres

Afin de faciliter la remise des offres, les véhicules pourront être examinés sur site (service Propreté Publique-Charroi, rue des Quatre-Vents 75 à 1080 Bruxelles) moyennant une prise de rendez-vous préalable avec le responsable du service :

Mr Redouane ADAHCHOUR – Tél. :02.412.37.84

Email : radahchour@molenbeejk.irisnet.be

Afin de permettre une étude comparative, les candidats acquéreurs sont tenus de faire connaître leurs conditions de prix en utilisant les formulaires de soumission en annexe. Les candidats acquéreurs, ou leur mandataire, devront soigneusement compléter et signer ces différents documents exigés en vertu du présent cahier spécial des charges.

Tous les documents constituant l'offre et ses annexes devront être numérotés, datés et signés par le candidat acquéreur ou son mandataire. Ils devront en outre porter la mention suivante :

« Fait par le soussigné pour constituer l'offre de ce jour ».

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles de la présente procédure de vente, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le candidat acquéreur ou son mandataire.

Si le candidat acquéreur établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire. Toute offre rédigée sur un autre document doit déclarer sur chaque document que celui-ci est conforme au présent cahier spécial des charges. Un tel document doit contenir la formule suivante :

« Je soussigné, déclare avoir vérifié que les données ci-dessous sont en parfaite

conformité avec les mentions du formulaire fourni par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et en prends sur moi l'entière responsabilité. Toute mention contraire au modèle arrêté par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean est réputée non écrite. »

Les offres seront remises par service postal ou par porteur à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean. Les offres seront glissées dans une enveloppe définitivement scellée et portant mention des références et intitulé du présent cahier spécial des charges (Vente de véhicules déclassés : CSC/2023-11/PP/Charroi).

En cas d'envoi par la poste, sous pli recommandé ou ordinaire, cette enveloppe sera glissée dans une seconde enveloppe avec mention de l'adresse de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et de la référence suivante:
« OFFRE : Vente de véhicules déclassés: CSC/2023-11/PP/Charroi ».

En cas d'envoi par porteur, l'offre sera remise au Secrétariat communal sis au deuxième étage du n°20 de la rue du Comte de Flandre à 1080 Bruxelles.

L'offre devra parvenir au Secrétariat communal au plus tard le **20/01/2024 à 9h30** du matin, date limite de réception des offres. Elle sera envoyée ou déposée à l'adresse suivante :

Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean
Collège des Bourgmestre et Echevins
20, rue du Comte de Flandre
1080 Bruxelles

Toutefois, une offre arrivée tardivement est prise en compte pour autant que les deux conditions suivantes soient cumulativement rencontrées :

1. L'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean n'a pas encore notifié sa décision au candidat acquéreur retenu ;
2. L'offre ait été déposée à la poste sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour calendrier précédant le jour fixé pour la réception des offres.

Par le fait du dépôt de l'offre, le candidat acquéreur reconnaît s'être rendu compte de l'importance et des particularités propres à cette procédure de vente et avoir obtenu tous les renseignements qu'il désirait à ce propos pour lui permettre de rédiger son offre et enfin avoir établi cette dernière en parfaite connaissance de cause.

L'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean se réserve le droit de renoncer à la présente procédure de vente. Elle peut, soit renoncer à passer le contrat, soit décider que la présente procédure soit arrêtée et qu'une ou plusieurs autres procédures soient initiées.

La date de l'accusé, établi par le service du Secrétariat communal en cas de dépôt, fait foi. En cas d'envoi postal, le cachet de la poste fait foi.

D. Calendrier

1. Délai de validité de l'offre

Le candidat acquéreur reste lié par son offre pendant 120 jours calendriers commençant à courir à partir du lendemain de la date ultime de réception des offres par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.

2. Notification de l'offre retenue

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean notifiera son choix au candidat dont l'offre a été retenue ainsi qu'à tous les candidats acquéreurs ayant remis une offre en conformité avec le présent cahier des charges.

3. Mise à disposition des biens

Les biens seront mis à disposition de l'acquéreur après la notification qui lui aura été faite par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean conformément au point D.2. du présent cahier des charges et après que le candidat acquéreur ait versé à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean le prix de la vente.

Les modalités de versement du prix de vente seront spécifiées dans le courrier de notification de l'attribution de la présente procédure de vente.

4. Frais – pénalité – droit de rétention

Si le candidat retenu ne vient pas retirer le véhicule dans un délai de 5 jours ouvrables de la notification de la décision d'attribution lui confirmant la retenue de son offre, des frais de gardiennage et d'entreposage lui seront réclamés de .20. € par jour de retard et ce, sans mise en demeure préalable.

Dans pareille situation, le véhicule ne pourra être retiré par le candidat retenu qu'une fois qu'il aura réglé les frais et ce, même s'il a réglé le prix de vente

La commune se réserve un droit de rétention sur le véhicule. »

E. Attribution des compétences

Tout litige pouvant résulter de l'exécution, de l'interprétation ou des suites de la présente procédure de vente à intervenir entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et les candidats acquéreurs, retenu ou non retenus, sera de la seule compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.